

DU CÔTÉ DE BLUFFY

Informations municipales



PRINTEMPS
N°07

LE MOT DU MAIRE



Chers Bluffaty,



Après une année 2015 marquée, en France, par les attentats parisiens, espérons que cette année 2016 sera épargnée par de tels événements. L'heure est aussi à la prise de conscience collective pour l'ensemble des élus. En effet, le contexte général dans lequel nous sommes contraints d'évoluer aujourd'hui est particulièrement difficile : baisse des dotations de l'Etat, perte progressive des compétences des communes au profit des intercommunalités, évolutions réglementaires et législatives de plus en plus fortes, poursuite des réorganisations entre la nouvelle grande région Auvergne Rhône-Alpes, les départements et nos Communautés de Communes qui, en 2017, vont fusionner avec la Communauté d'Agglomération d'Annecy.

Vous trouverez dans ce bulletin les développements nécessaires à la bonne compréhension de l'application de cette réforme à Bluffy.

Concernant la baisse des dotations de l'Etat, nous sommes dans l'obligation de faire des choix d'investissement de plus en plus contraints. Notre Dotation de Fonctionnement aura été divisée par deux en 2017. Cela nous oblige à réaliser des économies de fonctionnement afin de préserver notre capacité d'investissement.

Les travaux de l'année 2016 seront exclusivement consacrés à la construction de notre nouveau réservoir, à la liaison de secours avec Alex, au changement de 600 m de colonne d'eau potable ainsi qu'à l'enfouissement des réseaux secs sur la RD 269. Au cours de cette année, nous nous efforcerons de poursuivre la préservation de notre cadre de vie, l'animation, le développement de notre commune et le soutien à l'ensemble des forces vives de notre village pour le bien de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal et vous donne rendez-vous pour ceux qui participeront à notre traditionnelle Fête des Voisins le 11 Juin 2016.

Bien cordialement à vous toutes et tous.

Le Maire,
Kamel LAGGOUNE

Lionel BERTHOUX : Au revoir Bluffy

Après 10 ans de bons et loyaux services au profit des Bluffaty, Lionel Berthoux, notre secrétaire de mairie nous a quitté pour occuper le poste de responsable du service comptabilité à la mairie de Reignier-Esery depuis le 1er Mai 2016. Nous lui souhaitons une très belle réussite pour sa nouvelle carrière et le remercions chaleureusement pour sa précieuse et fidèle collaboration.



Bienvenue à Mme Catherine SCRAVAGLIERI :

Après avoir exercé la fonction de secrétaire de mairie pendant plusieurs années à la mairie d'Alex, Mme Catherine SCRAVAGLIERI a pris ses fonctions le 1er juin 2016 pour succéder à M. Lionel BERTHOUX. Nous lui souhaitons la bienvenue à la mairie de Bluffy.

UN AUTRE REGARD SUR BLUFFY



Merci à Michel CHAMAILLE de sa collaboration

QUALITÉ DE VIE - VIE PRATIQUE



Pré Guémet : LA MAIRIE NE RENONCERA PAS

Nous faisons suite aux informations publiées dans notre dernier bulletin.

Le projet défendu par la Mairie porte sur la construction de 4 bâtiments collectifs comprenant un local communal et 32 logements (6 logements en accession aidée, 6 logements en accession privée, 20 logements en locatif aidé).

3 recours ont été déposés devant le Tribunal Administratif de Grenoble : 2 contre le permis initial et 1 contre le permis modificatif. Suite au jugement du 15/07/2014 ordonnant la suspension de l'exécution du permis de construire initial par rapport à l'accès, 2 requêtes demeuraient :

- Requête du 15/03/2013 présentée par l'association « Bluffy pour un développement raisonné » et M. Albin LEGON pour demander l'annulation du permis de construire initial délivré par la Commune le 16/01/2013.

- Requête du 01/07/2013 présentée par M. Bertrand DE CORDOUE, M. Mathias DE TOLDI et la SCI de l'Est pour demander également l'annulation du permis de construire initial.

- Requête du 04/03/2015 présentée par M. Bertrand DE CORDOUE, M. Mathias DE TOLDI et la SCI de l'Est pour demander l'annulation du permis de construire modificatif accordé le 06/11/2014, qui avait été déposé en mairie pour répondre aux observations du Tribunal Administratif (dans la procédure de référé en suspension), en prévoyant d'élargir à 6 mètres la voie de desserte et de créer 2 plateformes de retournement.

Parallèlement, la SEMCODA avait intenté 2 recours à l'encontre des requérants pour dénoncer des procédures qu'elle considérait comme abusives dans le cadre des précédents litiges.

Le 10 décembre 2015, le Tribunal a décidé d'annuler les permis de construire par rapport à l'accès piétonnier au futur local communal et à la réglementation thermique qui doit s'appliquer à ce dernier.

Evidemment, ce jugement n'est pas une bonne nouvelle pour notre village et ceux qui souhaitent trouver un logement de qualité dans un cadre exceptionnel à un prix accessible. Il n'est pas totalement défavorable sachant que l'annulation porte sur la forme et non sur le fond. Cela signifie que le projet n'est fondamentalement pas remis en cause. Votre équipe municipale aura à coeur de se battre pour la naissance de ce beau projet, qui permettra de dynamiser notre village.

Nous tenons à vous informer que les frais d'avocat versés par la commune pour ces contentieux s'élèvent à ce jour à la somme de **26 211 €**. Un nouveau permis de construire a été déposé par la SEMCODA et est en cours d'instruction.

Les Bluffruit : OBJECTIF PLANTATIONS

Le 19 Novembre dernier l'association Les Bluffruit est née. Ses statuts ont été adoptés et signés en présence des premiers membres fondateurs. Ont été désignés les premiers membres du bureau, savoir :

- M. Christian Duclos, Président
- Mme Michelle Morton, Vice-Présidente (chargée des potagers)
- M. Olivier Trimbur, Vice-Président (chargé du verger)
- M. Andrew Morton, Trésorier
- M. Igor Manceau, Secrétaire

Les premières démarches administratives ont abouti, et le travail d'implantation d'une douzaine d'arbres fruitiers et de jardins potagers peut commencer. L'équipe dirigeante s'attelle à obtenir des subventions et autres aides.

Lors de l'assemblée du 29 Avril dernier une trentaine de personnes ont adhéré à l'association. Il a été décidé de planter les pommiers le 26 Novembre 2016 à l'occasion d'une belle fête campagnarde.

Appel à candidatures pour les jardins potagers :

Que toutes les personnes intéressées par l'exploitation d'un potager veulent bien se faire connaître en nous écrivant par mail à l'adresse suivante : bluffruit@gmail.com ou par courrier à La Mairie de Bluffy - Place du Général De Gaulle 74290 Bluffy.



Réservoir d'eau : BLUFFY SE MET AUX NORMES

Les travaux du réservoir ont débuté cet automne et ont bien avancé grâce aux entreprises CECCON BTP, LATHUILLE FRERES, SEMG, et le cabinet PROFIL/ETUDES. Les travaux seront finalisés cet automne.

Dans la foulée des travaux démarreront courant Juin 2016 pour l'installation d'une nouvelle canalisation au Col de Bluffy - Zone Artisanale, et l'enfouissement de tous les réseaux secs.

Budget 2016 : TOUJOURS PAS D'AUGMENTATION DU TAUX D'IMPOSITION

Le budget 2016 de Bluffy a été adopté à l'unanimité lors de la réunion du conseil Municipal du 31 Mars 2016. Pour la 4ème année consécutive, le taux d'imposition des taxes locales n'augmentera pas.

L'équipe municipale s'efforce de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement en maintenant un niveau de recettes acceptable pour ses administrés. Vous trouverez ci-après les principaux postes des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Euros €	%
Achats courants et frais de gestion.....	97 500,00	19,61
Entretien biens, forêt et voirie.....	62 000,00	12,47
Charges de personnel et élus.....	1 12 100,00	22,55
Subventions (associations...) et provisions.....	16 300,00	3,28
Participation aux frais de scolarité.....	18 000,00	3,62
Intérêts d'emprunts.....	11 000,00	2,21
Atténuation de produits.....	44 000,00	8,85
Autres charges (impôts.....)	27 079,94	5,45
Vrmt à la section d'inv (idem 021).....	109 150,32	21,96
TOTAL.....	497 130,26	100

RECETTES	Euros €	%
Produits de gestion.....	1 770,00	0,36
Impôts et taxes.....	241 800,00	48,64
Dotations de l'Etat et du Département.....	59 370,00	11,94
Revenus des immeubles.....	40 800,00	8,21
Atténuation de charges et pats except.....	500,00	0,10
Excédent des années antérieures.....	152 890,26	30,75
TOTAL.....	497 130,26	100

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Euros €	%
Remboursement d'emprunts (capital).....	33 587,17	5,79
Acquisitions de terrains.....	57 700,00	9,95
Forêts et aménagements de terrains.....	31 000,00	5,34
Bâtiments publics et cimetière.....	97 039,97	16,73
Voirie.....	325 000,00	56,03
Equipement mairie (mobiler, informatique).....	700,00	0,12
Participations (actions.....)	0,00	0,00
Déficit invt. des années antérieures reporté.....	0,00	0,00
Dépenses imprévues investissement.....	35 000,00	6,03
TOTAL.....	580 027,14	100

RECETTES	Euros €	%
FCTVA.....	5 300,00	0,91
Taxe aménagement (ex TLE).....	20 000,00	3,45
Subventions.....	103 697,00	17,88
Recettes diverses.....	5 379,94	0,93
Vrmt de la section de fctnmt (idem 023).....	109 150,32	18,82
Excédent invt. des années antérieures.....	336 499,88	58,01
Excédent fctnmt reporté (réserves).....	0,00	0,00
Emprunt.....	0,00	0,00
TOTAL.....	580 027,14	100

BUDGET EAU

FONCTIONNEMENT

RECETTES	Euros €	%
Vente d'eau.....	25 000,00	22,66
Redevances (modernisations).....	8 100,00	7,34
Location compteurs.....	10 700,00	9,70
Travaux chez particuliers.....	10 000,00	9,06
Opérations comptables.....	2 500,00	2,27
Excédent des années antérieures.....	54 035,21	48,97
TOTAL.....	110 335,21	100

DEPENSES	Euros €	%
Achat d'eau.....	1 000,00	0,91
Electricité (réservoirs et pompage).....	1 500,00	1,36
Fourniture de petit équipement.....	350,00	0,32
Entretien réseau d'eau (réparations, études).....	21 000,00	9,03
Redevances versées (agence de l'eau).....	12 000,00	0,88
Dotations aux amortissements.....	15 500,00	14,05
Autres charges gestion courante.....	1 285,00	1,16
rsmt intérêts emprunts.....	7 360,00	6,67
Vrmt à la section d'inv (idem 021).....	50 340,21	45,62
TOTAL.....	110 335,21	100

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Euros €	%
Matériel spécifique d'exploitation.....	4 000,00	0,30
Travaux sur réseau d'eau.....	1 216 961,38	92,16
Rbsmt capital emprunts.....	16 000,00	1,21
Opérations comptables.....	2 500,00	0,19
Réserve financière (pour dép. imprévues).....	81 000,00	6,13
TOTAL.....	1 320 461,38	100

RECETTES	Euros €	%
FCTVA.....	2 500,00	0,19
Subventions.....	853 000,00	64,60
Amortissements.....	15 500,00	1,17
Excédent des années antérieures.....	399 121,17	30,23
Epargne brute (idem 023).....	50 340,21	3,81
Emprunts et dettes assimilées.....	0,00	0,00
TOTAL.....	1 320 461,38	100

Rappel de la réglementation des plantations :

Nous vous rappelons que vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.

L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations dépendent également à une réglementation précise.

Règles locales :

Les plantations telles que arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite de propriété voisine dans le respect des règles locales prescrites par des règlements particuliers existants, ou des usages locaux constants et reconnus.

Concernant la plantation de haie celle-ci est réglementée par notre Plan d'Occupation des Sols.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation.

Hauteur de la plantation :

- Distance minimum à respecter en limite de propriété :

Inférieure ou égale à 2 mètres : 0,5 mètre

Supérieure à 2 mètres : 2 mètres

Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale, à moins que les plantations existent depuis au moins 30 ans.

Vous pouvez lui adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception.

Plantations mitoyennes :

Si vous êtes copropriétaire avec votre voisin d'une plantation mitoyenne (haie ou arbre) chacun peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à charge de construire un mur sur cette limite.

Branchages :

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, il faut saisir le tribunal d'instance.

À savoir :

Si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

ÇA S'EST PASSÉ A BLUFFY



Commémoration du 97ème Anniversaire de l'Armistice de 1918 : Devoir de mémoire, Recueillement, Construction de l'Avenir, Espérance

Une gerbe de fleurs a été déposée par la municipalité, devant le Monument aux morts de Bluffy. Assistaient à cette commémoration : des Membres du Conseil Municipal de Bluffy ; le Major GONIN de la Gendarmerie de Thônes et des membres du Peloton de Gendarmerie Motorisée d'Annecy ; ainsi que le Corps des Sapeurs Pompiers de la «Rive Plein Soleil», et la fanfare «L'Echo des Dents de Lanfon». Des enfants et des adolescents Bluffaty ont lu avec émotion un discours en mémoire des morts de « la Grande Guerre » ainsi que des messages de Paix, de Fraternité et d'Espérance.

La Française Des Jeux à Bluffy

Mercredi 18 novembre dernier, Bluffy était retenu comme première étape d'un séjour de 3 jours pour l'équipe cycliste professionnelle de la Française des Jeux (FDJ).

Le maire, Kamel Laggoune, et 2 membres du conseil municipal ont ainsi pu accueillir Thibaut PINOT (3ème du tour de France 2014 et dernier vainqueur à l'Alpes d'Huez), Sébastien CHAVANEL, Arnaud DÉMARRE ou encore Mickael DELAGE ainsi que l'équipe de direction et d'encadrants, soit 63 personnes.

MovInAlpes, le concepteur et organisateur local du séminaire basé à Annecy et un de ses co-fondateurs, qui habite Bluffy, choisi de débiter ce temps fort de cohésion d'équipe par une dégustation mets/vins de notre terroir savoyard, dans le cadre convivial de la nouvelle salle municipale, mise à disposition par la Mairie pour l'occasion.. Joyeuse mise en bouche avant d'engager le groupe dans un séjour très rythmé et riche d'expériences pour les coureurs qui ont découvert la montagne à pied, en courant, en chantant aussi, bien loin des grandes routes et cols mythiques des Alpes !



Le séjour poursuivait plusieurs objectifs :

- Immerger les équipes dans un cadre exceptionnel mais déstabilisant : confort sommaire des hébergements, marche nocturne, conditions météorologiques incertaines (confrontation probable au froid et à l'humidité),
- Renforcer les liens entre co-équipiers par des activités simples mais fédératrices : randonnée, préparation des repas, découverte de l'environnement naturel...
- Retrouver les valeurs essentielles des relations humaines
- Vivre un temps fort en dehors de tout esprit de compétition pour reposer les bases des relations dans le groupe : coureur/coureur, coureur/coach, coureur/sponsor...

C'est sur les hauteurs encore ensoleillées du plateau des Glières, lieu ô combien emblématique en ces heures assombries, que MovInAlpes a ainsi conduit les participants, encadrés par 3 accompagnateurs en montagnes. Ils y ont passé une belle mais courte nuit, en refuge. Et c'est une équipe soudée autour de valeurs fédératrices comme le respect, la solidarité, la réussite collective, la transmission du savoir-faire et de l'expérience que s'est achevé le séminaire, qui est d'ores et déjà considéré comme un temps fort et mémorable pour l'ensemble de l'équipe FDJ. Il est plus que probable que les coureurs s'en souviendront encore quand ils s'élanceront sur les étapes alpines du prochain Tour de France ! Passeront-ils à Bluffy ?

Retrouvez Movinalpes sur : www.movinalpes.com



Bluffruit : Hommage à la COP21 de Paris.

Le 28 Novembre 2015 a été planté à l'entrée des Bossons le premier arbre des Bluffruit en hommage à la COP21 qui s'est tenue à Paris.

Amicale des Bluffaty : Quand l'Amicale se veut gourmande

Le 28 Novembre 2015 l'Amicale des Bluffaty était heureuse de retrouver les Bluffaty autour de gourmandises et de chocolats chauds et de s'affronter autour de nombreux jeux de société. La bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous.



ÇA S'EST PASSÉ A BLUFFY (suite)



FESTIVITÉS DE NOËL 2015 :



Repas des anciens : TOUJOURS PLUS NOMBREUX!

La mairie remercie une nouvelle fois les très nombreux participants à l'édition 2015 du repas des anciens qui pour la seconde année consécutive, s'est déroulée dans la salle communale Pierre-Louis HUOT. Nous avons atteint un record de participation puisque 60 convives ont répondu présents à l'invitation de la municipalité. Alors que cette année, les personnes nées en 1950 nous ont rejoint, Mme Pasini, la doyenne de Bluffy était toujours aussi rayonnante du haut de ses 97 printemps.

Noël des enfants : UN GRAND MERCI FANNY!

L'animation de Noël pour les enfants organisée par la Mairie, avec la participation active de Fanny Naville s'est passée à merveille. 11 enfants étaient présents pour la sortie et 4 de plus ont rejoint le groupe pour le goûter. Tous sont repartis avec leur petite création nature de Noël et avec le grand sourire.



Les concerts gospel : NOS RETROUVAILLES AVEC HUSH GOSPEL

Le groupe Hush Gospel nous a une nouvelle fois fait l'honneur de venir réchauffer les chœurs/ cœurs dans notre belle église à l'occasion des deux soirées concerts organisées les 12 et 13 décembre. Comme le veut la tradition, un vin chaud a été servi à l'issue de ces deux soirées.

Cérémonie des vœux du Maire : PRAGMATISME, COHESION, SOLIDARITE, VOLONTE, ENTHOUSIASME ET ESPOIR

Pour la deuxième année consécutive, M. le Maire, avec à ses côtés les membres du Conseil Municipal, a présenté ses Vœux. Ses premières paroles furent empreintes de gravité, d'émotion, et d'espoir pour notre Pays, défendant plus que jamais notre devise Républicaine: «Liberté, Egalité, Fraternité». Une minute de silence fut demandée, par compassion, par respect, et en mémoire de celles et ceux qui sont morts sous les balles, de ceux qui furent blessés, et de leurs familles, victimes du terrorisme.

A l'occasion de cette cérémonie ont été présentés les projets réalisés au cours de l'année 2015 et ceux à réaliser en 2016:

- Gestion des conséquences de la réforme territoriale sur l'Intercommunalité (loi NOTRE, CCT, CDCI).
- Ouverture du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui implique la volonté des élus et des habitants pour les 15 à 20 prochaines années.
- Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable au Béchet avec la création d'une liaison de secours Bluffy-Alex + bouclage eau Col de Bluffy.
- Etude, en concertation avec la Gendarmerie, de la réalisation d'un schéma de vidéo-protection (notamment maillage des voies de circulation depuis les Aravis). La parole fut donnée au Commandant Dikoume de la Gendarmerie qui, en s'appuyant sur ce projet exposa le rôle des forces de Gendarmerie en matière de protection et de sécurité des citoyens.



Comme le veut la tradition M. Le Maire a convié les nombreux invités et Bluffaty à se retrouver autour du verre de l'amitié et a remercié vivement les nombreux bénévoles dans la commune pour leur aide précieuse et leur implication dans la vie municipale.

Réunion de l'amicale des Anciens de la Légion Etrangère - Savoie Mont-Blanc :



Samedi 23 avril 2016, s'est tenue à BLUFFY le repas annuel de l'Amicale des Anciens de la Légion Etrangère - Savoie Mont-Blanc. Rassemblés par la Fraternité, la Solidarité, et l'Humanisme qui unis tous ses Membres, c'est par une Cérémonie qui s'est déroulée dans l'Eglise de Bluffy que fut évoqué le souvenir des actes héroïques au cours desquels des hommes, par leur Volonté, leur Courage, et le Sacrifice de leur vie, ont défendu la Liberté, simplement parce qu'on leur avait demandé. Il fut rendu un vibrant hommage aux

hommes qui sont morts lors des combats, sur les différents théâtres d'opérations hier et aujourd'hui : à Camerone, à Verdun, puis en Afrique dont récemment à Abidjan (Côte d'Ivoire) et au Mali ,entre autres. Célébrée comme chaque année par La Légion Etrangère, le récit de la Bataille de Camerone fût lu par un homme et une femme : Emotion dans la simplicité, grandeur dans l'humilité. A l'issue de cette Cérémonie, une gerbe fût déposée au Monument aux morts de BLUFFY. L'ensemble des membres de l'Amicale et leurs familles furent ensuite chaleureusement conviés, dans la Salle Municipale Pierre Louis HUOT, pour partager le verre de l'Amitié suivi du repas.



BLUFFY C'EST VOUS



LA REFORME TERRITORIALE A BLUFFY : CE QUI VA CHANGER :

Le Préfet de Haute-Savoie a proposé le regroupement des Communautés de Communes du Pays de la Fillière, du Pays d'Alby, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy, de la Tournette et de la Communauté de l'agglomération d'Annecy au 1^{er} janvier 2017. Ce rassemblement devant ainsi mettre en cohérence le périmètre de nos institutions avec la façon dont vivent les habitants et les acteurs économiques sur le territoire. La construction de cette nouvelle organisation devrait se faire au service d'un territoire dynamique et attractif mais dans un environnement financier contraint (baisse importante des dotations de l'état).

Sur ce projet, Bluffy redoute qu'en rejoignant la Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A), les services de proximité disparaissent dans les petites communes comme Bluffy, qui ont une densité démographique faible. Le projet de regroupement proposé risquerait alors de fragiliser notre commune qui ne se situe pas dans la continuité urbaine avec Annecy.

Néanmoins si la CCT devait rejoindre la Communauté d'Agglomération d'Annecy, il serait préférable de le faire à la plus grande échelle. En effet depuis plusieurs années, les 10 intercommunalités du grand bassin annécien ont décidé de réfléchir ensemble sur ce qui, à terme, pourrait être une nouvelle carte intercommunale : CC Pays de Faverges, CC Rive Gauche du Lac d'Annecy, CC Pays d'Alby, CC Canton de Rumilly, C2A, CC Fier et Ussets, CC Pays de Cruseilles, CC Pays de Fillière, CC Pays de Thônes, CC de la Tournette. Avant l'adoption et la promulgation de la loi NOTRe, des études financières et fiscales ainsi qu'un état des lieux des compétences ont été réalisés à la demande de ces 10 intercommunalités. Ce périmètre avait permis de regrouper près de 265000 habitants d'un même bassin de vie, donnant ainsi du poids au bassin annécien dans un contexte territorial en pleine évolution. A équidistance du genevois français - grand Genève (plus de 1,3 millions d'habitants en 2014) et du bassin de Savoie Mont-Blanc (Aix-les Bains - Chambéry - Montmélian) et face à la Métropole de Lyon (1,3 millions d'habitants), le bassin annécien doit s'organiser pour continuer à exister et à peser dans la nouvelle région Auvergne - Rhône-Alpes dont l'épicentre se déplace vers l'ouest. Face aux enjeux de territoires des prochaines décennies : logement, compétitivité économique et emploi, pôle universitaire Annecy - Annecy-le-Vieux, desserte ferroviaire d'Annecy, aménagements routiers, transports publics de voyageurs, développement touristique (lac et montagnes), environnement, maîtrise des ressources en eau, gestion des eaux pluviales, préservation d'une agriculture de qualité, réduction des inégalités et maintien d'une démocratie nouvelle. Tel était l'objectif poursuivi en essayant de regrouper ces 10 intercommunalités et tel doit être l'objectif à atteindre dans les prochaines années.

Aujourd'hui la loi NOTRe nous conduit à nous regrouper et quitte à le faire, autant ne pas faire les choses à moitié. Pour l'ensemble du Conseil Municipal, le périmètre proposé à la CDCI par les services de l'Etat est ainsi trop minimaliste face aux enjeux.

Les 44 communes et 5 intercommunalités concernées par le nouveau périmètre du territoire ont émis des avis partagés :

Communauté de l'Agglomération d'Annecy et ses 13 communes : **unaniment pour**

Communauté de Commune de la Fillière : **majoritairement pour**


Communauté de Commune de la Tournette : **avis partagés**

Communauté de Commune du Pays d'Alby : **majoritairement contre**

Communauté de Commune de la Rive gauche du lac d'Annecy : **unaniment contre**

Bluffy n'a toutefois pas le choix et rejoindra la communauté d'agglomération d'Annecy conformément à la volonté de notre Préfet.

Vous trouverez ci-après, la répartition des compétences entre la nouvelle agglomération et les communes, ainsi que la carte du nouveau territoire de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy.

AGGLOMERATION	COMMUNES
 Développement économique <ul style="list-style-type: none">• Zones d'activités et pépinières d'entreprises• Tourisme et politiques agricoles	 Crèche des Epèles <ul style="list-style-type: none">• Les bâtiments seront repris par la commune de Veyrier-du-Lac• Elle continuera d'accueillir les enfants des communes de Veyrier, Menthon, Talloires-Montmin et Bluffy dans le cadre d'une entente intercommunale
 Environnement <p>Collecte des déchets et gestion des déchèteries Politique de l'eau (potable, pluviale, assainissement)</p>	 Terrains omnisports <ul style="list-style-type: none">• Les terrains seront repris par la commune de Menthon-Saint-Bernard• Elle en assurera la gestion par convention avec les trois autres communes
 Les mobilités <ul style="list-style-type: none">• Transports urbains• Grandes voiries	 Eclairage public <ul style="list-style-type: none">• Chaque commune sera compétente pour entretenir le réseau d'éclairage public situé sur son territoire
 La solidarité <ul style="list-style-type: none">• Action sociale à destination des personnes âgées, y compris le portage des repas	
 Aménagement <ul style="list-style-type: none">• Plan Local d'Urbanisme intercommunal• Politique du logement	

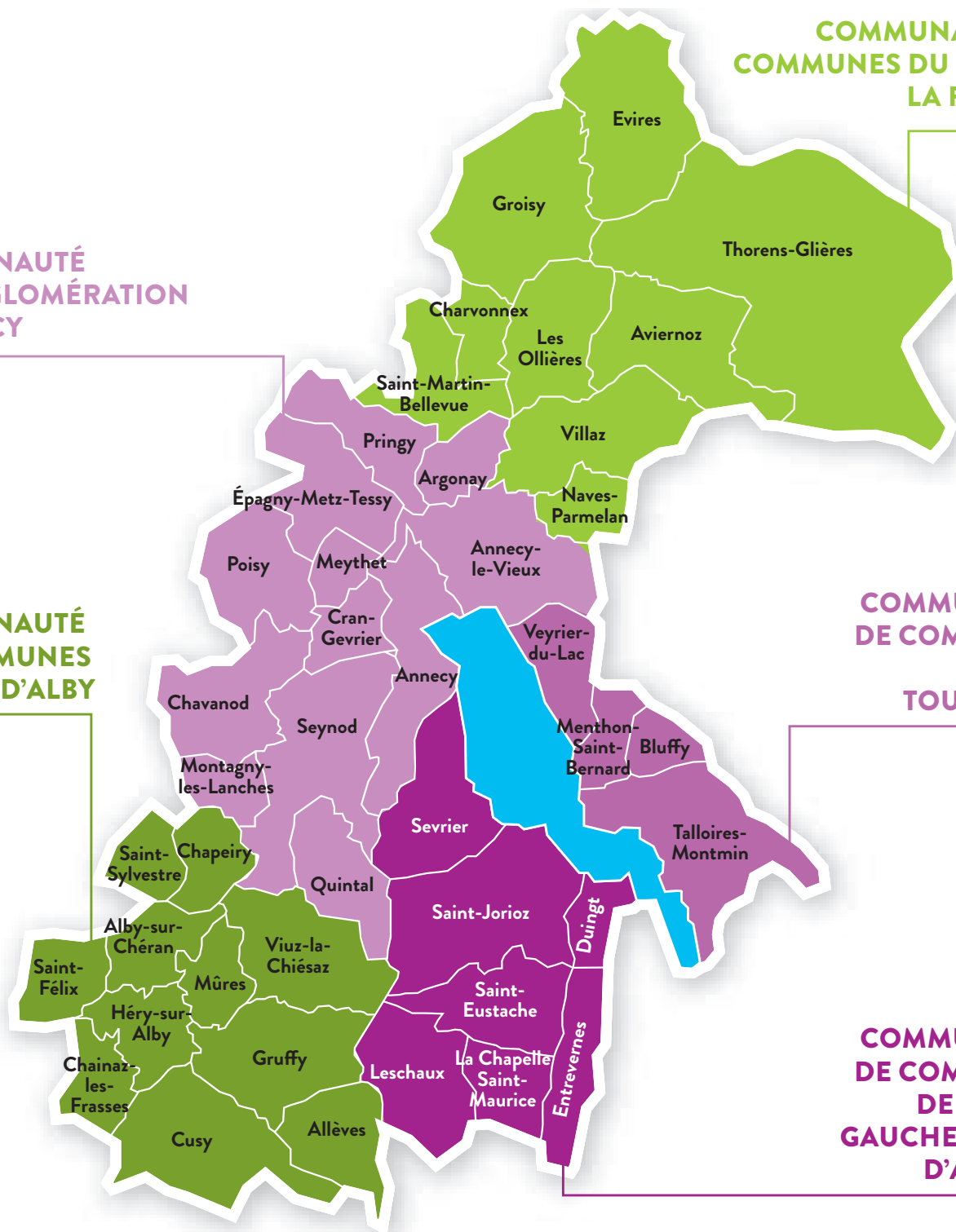
**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS DE
LA FILLIÈRE**

**COMMUNAUTÉ
DE L'AGGLOMÉRATION
D'ANNECY**

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS D'ALBY**

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA
TOURNETTE**

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA RIVE
GAUCHE DU LAC
D'ANNECY**



RENDEZ-VOUS

La fête des voisins :

La fête traditionnelle des voisins aura lieu le 11 Juin 2016 dans la salle Pierre-Louis HUOT. Comme le veut la tradition venez accompagnés d'un dessert ou d'une entrée. La municipalité se chargera du barbecue et de son arrosage en jus de raisins. Venez nombreux pour un grand moment de convivialité.

Messe en plein air :

Le 10 Juillet prochain en accord avec la paroisse de Saint-Germain, une messe en plein air sera organisée à Bluffy. Cette messe sera suivie d'un barbecue offert par la municipalité.

Concert à Bluffy :

Retenez la date du 27 août 2016 pour fêter dignement la fin de l'été. Nous vous recontacterons à ce sujet courant de l'été.

MARIAGES, NAISSANCES, DÉCÈS

Félicitations et tous nos voeux de bonheur aux nombreux mariés de Bluffy.

Mariages et naissances :

- Mariage de Sofia ANEBRINK et Warren BOSOMWORTH le 28/11/2015
- Mariage de Anne-Marie PORCHER et Paul LEFEBVRE le 19/12/2015
- Mariage de Sylvie PERRIN et Serge ALONSO le 19/03/2016
- Mariage de Marlène BOZON-LIAUDET et Alexandre DUC-GONINAZ le 14/05/2016
- Mariage de Cédric PARDON et Amélie VIGOR le 16/01/2016 et naissance de leur bébé Léopold le 26/01/2016 soit 10 jours après leur mariage
- Timothé FROUT né le 7 mai 2016 fils d'Alexandre FROUT et Juliette GUINOT

Décès :

-Martine DURET est décédée le 31/01/2016. Nous adressons à toute sa famille nos plus sincères condoléances.



BLUFFY ET SES ENTREPRISES

Un plombier à Bluffy :

Bienvenue à Antoine Charron (successeur d'André Goyon) artisan plombier chauffagiste qui s'est installé au 294 route du Col de Bluffy dans notre zone artisanale du Pré de la Croix.

Vous pouvez le joindre au 06.80.74.51.11 ou par email : contact@a-charron.com



N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse email pour recevoir les informations municipales

CONTACT

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

- Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Mercredi : de 8h30 à 12h00
- Jeudi et Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

En dehors de ces horaires, nous vous invitons à privilégier les échanges par e-mail ou par télécopie.

Adresse : Mairie - Place du Général de Gaulle - 74290 BLUFFY / Tél : 04 50 02 82 33 / Fax : 04 50 02 81 71

Email : mairiebluffy@wanadoo.fr

Site internet : www.bluffy.fr